

# Le Petit Journal

## Le Gouvernement demande l'autorisation de poursuivre M. Caillaux et M. Loustalot

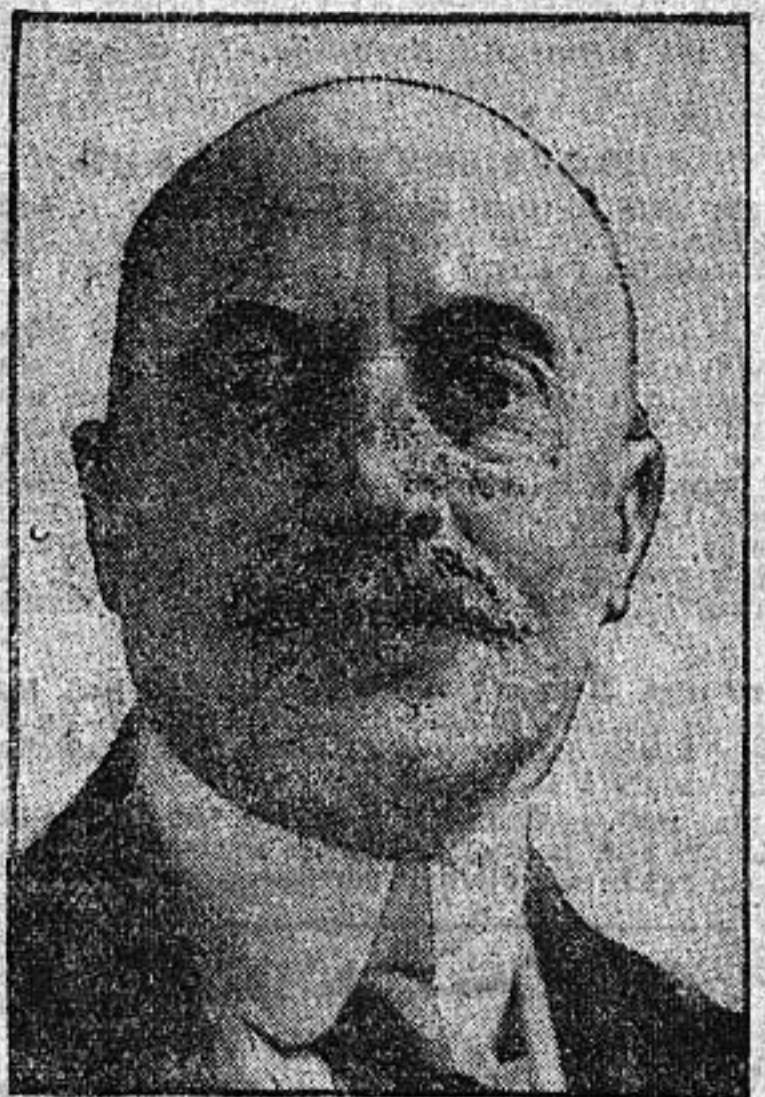
DE BOLO A CAVALLINI ET ALMEREYDA

Le gouvernement vient de prendre une décision qui fera grande sensation en France et à l'étranger. Il a demandé, hier, à la Chambre, au nom du général Dubail, gouverneur militaire de Paris, la levée de l'immunité parlementaire en ce qui concerne M. Caillaux.

Une autre demande du même genre vise un député, M. Loustalot.

Cette nouvelle n'en était certainement pas une pour les intéressés ni pour les initiés. Ce qu'on savait des instructions données pour les affaires d'intelligence avec l'ennemi et de trahison faisait prévoir l'événement aujourd'hui public.

Un homme politique résumait hier les raisons de cette décision dans cette formule : que M. Caillaux était au centre de la plaque tournante du Bolcheïsme.



M. CAILLAUX

**La demande**

A la Chambre, dès l'ouverture de la séance, le bruit avait couru que le président, M. Deschanel, allait révéler des choses graves. On chuchotait les noms des députés qui allaient être mis en cause et qui tous deux étaient absents. C'était, pendant que M. Clemenceau s'asseyait au banc des ministres, trois cents députés s'installaient rapidement à leurs bancs, à la fois tout yeux et tout oreilles.

M. Deschanel a communiqué à la Chambre très rapidement et presque à mi-voix, comme c'est l'usage, divers projets qui lui étaient soumis.

Dans cette lecture, on a saisi les mots « poursuites... » et aussitôt chacun d'interroger le voisin, et tous de descendre dans l'hémicycle pour questionner les secrétaires qui se trouvaient près du président, avaient pu entendre les phrases sacramentelles :

— J'ai reçu deux demandes en autorisation de poursuites contre deux membres de la Chambre. Les projets seront immédiatement distribués et envoyés aux commissions spéciales chargées de les examiner.

Et, en un clin d'œil, la salle des séances fut vidée et les couloirs remplis où se formèrent des groupes commentant l'événement et ses conséquences.

En séance, la Chambre, à toute la journée, continuait à discuter les pensions et, en fin de journée, l'affaire des poursuites est revenue pour la nomination des commissions qui seront, chacune, de onze membres, en vue d'examiner les demandes du gouvernement.

M. Paisant a déclaré :

— Quand nous nous sommes réunis dans des conditions analogues, il y a quelques mois, nous n'avions aucun document pour nous guider. Il ne faut pas qu'il en soit encore de même.

On applaudit à gauche et sur divers bancs à l'extrême-gauche, mais, à droite, M. Tournade objecte :

— Si les documents relatifs aux demandes en autorisation de poursuites peuvent être imprimés et distribués demain à deux heures, les bureaux se réuniront utilement à quatre heures. (Interruptions.)

Plusieurs membres. — Non, jeudi seulement les bureaux.

C'est demain, à 2 heures, que la Chambre nommera les commissions. Elle recevra, aujourd'hui, le texte des demandes de poursuites qui a été imprimé cette nuit.

### Les députés visés

M. Loustalot est un député des Landes qui n'a jamais joué de rôle politique à la Chambre. On a commencé à parler de lui au moment où était prononcé le nom de Turin et pour, disait-on, des raisons analogues. Mais, la censure fonctionnant, ces histoires de commerce avec l'ennemi qu'on lui attribuait ne sont jamais venues aux yeux du public. M. Loustalot a 58 ans.

M. Joseph Caillaux est autrement connu. Il a 54 ans. Il est député de Marnes depuis 1893. Fils d'un ministre du Seize-Mai, il a été inspecteur des Finances avant d'entrer dans la politique. Après avoir été ministre des Finances du cabinet Waldeck-Rousseau de 1899 à 1902, du cabinet Clemenceau de 1906 à 1909, et du ministère Monis, en 1911, il a été président du Conseil et ministre de l'Intérieur pendant les derniers six mois de cette même année, et c'est en cette qualité qu'il signa l'accord avec l'Allemagne relatif au Maroc et au Congo.

On se souvient que le ministère Caillaux ne put pas, devant le Sénat, aller jusqu'à la discussion du traité et que, après une séance de la commission dans laquelle M. Clemenceau était intervenu, M. de Selves donna sa démission et le ministère Caillaux dut abandonner le pouvoir.

Dès cette époque, M. Caillaux fut accusé de vouloir pratiquer une politique d'entente et d'amitié avec l'Allemagne. L'opinion publique s'était émue d'incidents survenus entre le président du Conseil et le gouvernement anglais ou ses représentants.

Cette physionomie, il l'a gardée depuis devant l'opinion publique et son attitude n'a fait que l'accroître. On sent qu'il était revenu au pouvoir une dernière fois, avec le ministère Dou-



M. LOUSTALOT

mergue, au mois de novembre 1913. Il dut donner sa démission le 17 mars 1914, après l'assassinat de M. Calmette par Mme Caillaux. Le procès de Mme Caillaux fut jugé devant la cour d'assises de la Seine dans les derniers jours de juillet 1914, à la veille même de l'agression de l'Allemagne contre la France. C'était l'époque où, M. Caillaux l'a dit lui-même, il subvenait le *Bonnet Rouge*, dirigé par Almereyda.

### M. Caillaux en Italie

Le texte de la lettre signée par le général Dubail, qui concerne M. Caillaux, ne sera connu que tard, mais l'on peut déjà en donner les éléments essentiels. Elle a été lue au Conseil des ministres, hier matin, par M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la Justice militaire.

Les instructions données en Italie, sur l'affaire Cavallini et qui ont provoqué plusieurs arrestations, ces jours derniers, ont déterminé, en définitive, la décision des autorités militaires. D'ailleurs, des perquisitions faites en France ont ajouté des documents nouveaux aux documents déjà en la possession des autorités et qui avaient déjà pris le chemin du cabinet de M. Bouchardon. Ces documents se rapportent, les uns au voyage de M. Caillaux en Italie, d'autres à ses relations avec Bolo, dont il était l'ami, d'autres à ses relations intimes jusqu'à ces derniers temps, avec Almereyda. Le *Petit Journal* tout en utilisant très discrètement les documents qui lui avait été remis, avait fait allusion, au mois de décembre dernier, à un voyage de M. Caillaux en Italie, aux personnalités qu'il y avait fréquentées, aux conversations qu'il y avait eues.

M. Caillaux y était allé rejoindre Mme Caillaux. Il avait voyagé avec un passeport au nom de M. Renouard.

Les démarches et les propos qu'on attribuait à M. Caillaux, dans les milieux politiques et parlementaires de Rome avaient ému, au plus haut point, le gouvernement italien. M. Caillaux, à Rome d'abord, puis quelques jours plus tard à Naples, où il s'était rendu en compagnie de Cavallini, était accusé d'avoir fait une campagne en faveur d'une entente entre l'Italie, l'Allemagne et la France contre l'Angleterre et la Russie, c'est-à-dire, contre nos alliés et les alliés de l'Italie dans cette guerre.

Les représentants de ces deux puissances avaient saisi le gouvernement italien et M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères d'Italie, avait fait connaître qu'il se demandait s'il ne serait pas obligé d'expulser M. Caillaux. Un dossier de tous ces incidents avait été formé depuis cette époque et le juge d'instruction l'a entre ses mains.

On se souvient, d'ailleurs, que M. Caillaux, à la lecture des notes qui purent dans les journaux, opposa à tous un démenti formel.

### Les dossiers Bolo

Le dossier Bolo, ou plutôt les dossiers relatifs à Bolo, car on en a trouvé successivement plusieurs, renferment un certain nombre de lettres qui indiquent des relations d'intimité entre l'aventurier et M. Caillaux.

La demande de poursuites en cite des extraits. On y parle, notamment, d'une lettre écrite par M. Caillaux après un séjour de Bolo chez lui.

### L'affaire Almereyda

Pour Almereyda, c'est surtout dans le coffre-fort qu'Almereyda possédait au *Bonnet Rouge* et qui n'a été ouvert qu'après longtemps après sa mort, qu'on a trouvé, d'après la demande en autorisation de poursuites, des lettres établissant que les relations d'amitié entre M. Caillaux et Almereyda n'avaient pas cessé avec la guerre. C'est dans les derniers jours du ministère Painlevé que ce coffre-fort, sur lequel on avait tout d'abord simplement posé les scellés, fut ouvert et son contenu inventorié.

La demande en autorisation de poursuites cite des passages de ces lettres dans lesquelles M. Caillaux donnerait des conseils à Almereyda.

Plusieurs de ces lettres sont de cette année même, c'est-à-dire d'une époque où Almereyda faisait la campagne défaitiste dans le *Bonnet Rouge* et peu de temps avant son arrestation.

La lettre du général Dubail, qui comporte 12 feuillets à la machine à écrire, passe en revue les documents saisis et dit que les faits révélés tombent sous le coup des articles 76 à 78 du Code pénal et 205 du Code militaire.

### Les articles du code

Voici d'abord le texte des articles du Code pénal :

Art. 76. — Quiconque aura prêté des ma-

chinations ou entretenu des intelligences avec les puissances étrangères ou leurs agents, pour les engager à commettre des hostilités ou à entreprendre la guerre contre la France ou pour leur en procurer les moyens, sera puni de mort.

Cette disposition aura lieu dans le cas même où lesdites machinations ou intelligences n'auraient pas été suivies d'hostilités.

Art. 77. — Sera puni de mort quiconque aura provoqué des manœuvres ou entretenu des intelligences avec les ennemis de l'Etat, soit en ébranlant la fidélité des officiers, soit, dans les cas où ces instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés, ceux qui auront entretenu cette correspondance seront punis de la détention, sans préjudice de plus forte peine, dans le cas où ces instructions auraient été la suite d'un concert constituant un fait d'espionnage.

Voici le texte de l'article 205 du Code de justice militaire :

Est puni de mort avec dégradation militaire tout militaire :

1° Qui livre à l'ennemi ou dans l'intérêt de l'ennemi, soit la troupe qu'il commande, soit la place qui lui est confiée, soit les approvisionnements de l'armée, soit les plans des places de guerre ou des arsenaux maritimes, des ports ou rades, soit le mot d'ordre ou le secret d'une opération, d'une expédition ou d'une négociation ;

2° Qui entretient des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises ;

3° Qui participe à des complots dans le but de forcer le commandant d'une place assiégée à se rendre ou à capituler ;

4° Qui provoque à la fuite ou empêche le ralliement en présence de l'ennemi.

On sait que M. Caillaux, qui était sergent à la mobilisation, fut fait sous-lieutenant et, un peu plus tard, parrain aux armées, avec le titre de colonel.

### Conseil de guerre ou Haute-Cour

La demande en autorisation de poursuites a pour but de traduire M. Caillaux en conseil de guerre, si les faits pour lesquels il y a présomption sont vérifiés.

D'autre part, on sait que les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat peuvent être jugés par la Haute-Cour, il n'est donc pas impossible, si l'instruction se développe et aboutit, que l'inculpation devant le conseil de guerre se traduise, plus tard, par une inculpation devant la Haute-Cour. C'est ce qu'on disait à la Chambre où l'on se demandait quand pourrait venir le débat sur le rapport de la commission qui serait présentée.

On supposait que M. Caillaux, qui est rentré, hier soir, à Paris, prendra la parole dans le bureau dont il fait partie et qu'ensuite il se défendrait à la tribune de la Chambre. On prévoit le débat pour la semaine prochaine.

Rappelons que, naguère, M. Hervé ayant formulé dans la *Victoire* de graves accusations contre M. Caillaux, ce dernier avait annoncé qu'il le poursuivait devant la cour d'assises de la Sarthe.

M. Hervé n'avait pas encore, hier soir, reçu son assignation.

### Contre M. Loustalot

Quant à M. Loustalot, c'est surtout au cours d'une perquisition faite ces jours derniers chez un ancien avocat qu'on aurait trouvé les documents qui ont motivé la décision de l'autorité militaire. Lui aussi aurait été en relations avec Cavallini et avec l'ancien khédive d'Egypte.

### L'impression au Sénat

C'est vers le milieu de la séance qu'on a appris au Sénat la demande de la levée d'immunité déposée sur le bureau de la Chambre, contre deux députés. Un grand nombre de sénateurs se sont alors réunis dans les couloirs, où l'émotion n'a cessé de se propager pendant toute la journée.

L'opinion en majeure partie semblait favorable au gouvernement. A vrai dire la mesure était escomptée depuis quelques jours, mais on ne s'attendait pas à ce que l'affaire fût prise avec une telle promptitude. On estime que, pour que le gouvernement ait pris une aussi grave décision, il doit avoir entre les mains des documents et qu'il a réuni assez d'éléments d'appréciation.

### M. Caillaux présidait hier une conférence à Marnes

Pendant que la Chambre était saisie de la demande en autorisation de poursuites, M. Caillaux présidait une conférence à Marnes. Voici la dépêche que nous transmet à ce sujet l'agence Havas :

Marnes, 11 décembre. — Sous la présidence de M. Caillaux, député, ancien président du conseil, le général Faurie, commandant la 4e région, a fait, aujourd'hui, une conférence au théâtre de Marnes, au sujet de l'origine de la guerre, en présence d'un nombreux auditoire.

Le général Faurie et M. Caillaux ont été chaleureusement acclamés.

### M. Caillaux ne reçoit personne

Nous nous sommes présenté chez M. Caillaux, hier soir, alors qu'il venait de rentrer de Marnes. Malgré une consigne sévère donnée à l'entrée de l'immeuble de ne laisser pénétrer aucun journaliste, nous avons pu arriver jusqu'aux appartements de l'ancien président du Conseil. Ce dernier nous fit répondre qu'étant très fatigué par le voyage et vu l'heure tardive, il ne pouvait absolument recevoir personne et qu'il se refusait pour l'instant à toute interview.

### Contre M. Charles Humbert

Au début de la séance d'hier, M. Milliard a déposé sur le bureau du Sénat le rapport dont il avait été chargé par la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Charles Humbert présentée par le gouvernement sur requête du procureur général.

Le rapport conclut à la levée de l'immunité parlementaire en ce qui concerne le sénateur de la Meuse. Ce rapport sera distribué aujourd'hui aux membres de la Haute Assemblée.

## LE SOLDAT DE FRANCE dans la plaine vénitienne

(D'un des envoyés spéciaux du Petit Journal)

Front italien... Décembre. — Par les routes douces de l'Italie, croyant, devant l'horizon qui s'offre, longer sans cesse le fond des tableaux de Léonard, l'armée française, en colonnes, s'en va marchant. Si les troupes connaissent des dimanches et s'habituent, à ce propos, d'un uniforme neuf, nous dirions, tellement les nôtres sont d'une haute tenue, que tous les jours ici sont dominicaux. Rasés, cirés, sanglés, la cigarette ou la pipe fine à la bouche, le fusil jeté sur l'épaule et légèrement retourné de tranchée, en Italie c'est la lune de miel. On les regarde avec un cœur tendre, on leur donne ce qu'on a de mieux, on provoque leur désir de confort. Non seulement on ne leur refuse pas une table pour leur popote, mais... mais... écoutez, ceci est une petite histoire : dans un de ces villages de Vénétie, six cavaliers se promenaient. Ils étaient en halte de deux jours. En route, l'appât des pits, le temps est sec, soleil et froid, leur estomac, après la marche se découvrait des profondeurs. Avoir faim, en pays étranger, est déjà commencer à parler la langue.



— Hein, vieux, ils marchent encore mieux que nous, les gars d'aujourd'hui !...

similient et vont. Dans leur esprit, nulle interrogation, nulle crainte surtout. Ils sont prêts à ce qu'ils attendent. L'ordre règne en eux. Soldats connaissant leur métier de soldat, ils s'avancent posément vers ce que l'avenir va encore proposer à leur courage. Le Bœcker en main, comme ce matin dans une colonne j'en ai vu quatre, d'un pas souple, ils avaient les épaules qui les conduisent, on les conduit. Ainsi portés, superbement, ils recommencent l'histoire, le soleil frappant sur leur casque.

### A 117 ans de distance

Tout à l'heure j'en ai rencontré avec leur musique et qui, au milieu d'eux, avaient déployé le drapeau. Ils étaient à la sortie d'un village, je les ai suivis. Les jeunes Italiens, comme une grouillante petite meute, tout au long, les assaillaient de sauts joyeux. Ils jouaient *Sambre-et-Meuse*. En trois années, quoique ayant besoin de la faire sonner chez nous, nous avons porté sous beaucoup de cieux la marche française. Un de plus, ils jouaient donc. Ils n'allaient pas loin sur la grand'route, ils tournèrent. Le Campo Santo s'ouvrait en face, ils se rendaient au cimetière. Là, parmi les tombes italiennes, s'élevait une colonne. Elle dit qu'un jour, dans ce pays même, des soldats français sont tombés dans la gloire et que leurs ossements gisent dessous. Cela remonte à 117 ans. Nous sommes à Montebello. Dominant le village, un château rose sombre brille au soleil. En juin 1800, Lannes commandant, des Français venus des mêmes régions que ceux-ci montèrent à l'assaut. Ils eurent le pion, ils taillèrent dans l'ennemi, l'ennemi retraits. Lannes fut fait duc. Le clairon saute, le drapeau s'incline devant la stèle, les vœux se lèvent vers le château, s'il fallait le reprendre, les fils sont là.

### Où passèrent leurs pères

Les fils bénéficient des pères. Pour ces Italiens, pour ces Italiennes qui vivent ou nous passent, ces soldats, venus de l'autre versant des Alpes, ont sinon des figures du moins un nom qu'ils reconnaissent. Ceux qui furent à l'école savent que les villages qu'ils habitent ou les villes qu'ils aperçoivent des hauteurs sont à la fois sur le territoire d'Italie et dans l'histoire de France. Brescia, Vérone, Vicence, Mantoue sont comme des *ex-oto* signalant aux citoyens le passage des Français. Ceux qui ne connaissent leur pays que par les conversations de foyer, se rappellent que le dernier milliard de la maison, tenant pour son compte sa science d'un autre vieillard, leur parlait de nos aïeux.

Celui qu'aujourd'hui descend de l'Aisne ou de Verdun rencontre donc encore des regards qui lui parlent de ses pères.

### La nappe

Les nôtres ne sont pas en terre étrangère. Pour l'instant, celle qu'ils foulent leur semble même plus avenante que celle qu'ils viennent de quitter. C'est qu'ils sont en visite et que leurs amis se mettent en frais. Les cantonnements de France ne sont pas sans avoir laissé des rancœurs à nos soldats, la meilleure grange n'était pas toujours pour eux. Ici elle leur est ouverte. Plus de trois années de familiarité avait provoqué des aigreurs dans le mariage des villageois et des comba-

## APRÈS LA PRISE DE JERUSALEM

Ses conséquences militaires

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la prise de Jérusalem est un événement de haute importance aux points de vue politique et moral ; qu'elle doit avoir un grand retentissement et sans doute des répercussions heureuses dont il n'est pas encore possible de connaître la portée. Mais on ajoute qu'elle a peu d'intérêt militaire, parce que Jérusalem n'est pas un point stratégique.

L'intérêt militaire existe, cependant, et il n'est pas négligeable. La question n'est pas du tout de savoir ce que vaut militairement Jérusalem, mais bien quelle importance attachait nos adversaires à ce que Jérusalem ne fût pas prise. S'ils n'ont pas pu empêcher l'entrée des Alliés à Jérusalem, malgré leurs efforts, c'est un échec militaire indiscutable, c'est un signe de faiblesse, tout au moins, sur ce théâtre d'opérations, et une raison de penser que la suite de la campagne des Anglais se présente d'une façon favorable.

Depuis que les offensives anglaises sont en cours, d'une part en Mésopotamie, et de l'autre d'Egypte en Judée, le grand centre ennemi de répartition des forces et des moyens d'action est la région d'Alep à Marach, où viennent se joindre la ligne de l'Euphrate et la succession des lignes d'eau prolongeant au nord le Jourdain, parallèlement à la côte de Beyrouth. Dans ces régions en grande partie désertiques, ces lignes d'eau sont d'une valeur capitale ; les routes suivies par les armées se tiennent forcément dans leur voisinage. La région Alep-Marach a vu la concentration des forces germano-turques destinées à faire échec aux entreprises anglaises. Or, cette concentration n'a empêché ni la prise de Bagdad, ni les progrès au delà de Bagdad. Elle eût été, semblait-il, plus à portée d'empêcher l'offensive anglaise en Judée, parce que la distance est beaucoup moindre. D'Alep à Jérusalem, il y a 500 kilomètres, et sinon des lignes de chemins de fer continues, du moins des parties exploitées et en état de rendre de réels services. Et cependant, la capitulation de Jérusalem n'a pu être évitée. Nous devons en conclure que les Anglais éprouveront maintenant peu de difficultés à poursuivre vers le nord, en tenant le Liban, la droite au Jourdain et la gauche à la mer, pour atteindre d'abord Damas et Beyrouth. Leur front ne dépasse guère 70 kilomètres ; il est bien appuyé pour longtemps. Il suffit de surveiller la ligne de communications en arrière, laquelle, d'ailleurs, ne doit plus être qu'une annexe des communications avec la flotte, par la côte.



Général BERTHAUT.

### Le haut commissaire français en Palestine

Le haut commissaire français pour la Palestine, qui a dû hier faire son entrée à Jérusalem aux côtés du général Allenby, est M. Georges Picot.

Quant au futur statut de la Palestine, il n'y a jusqu'à présent d'accus qu'un seul point : l'internationalisation, avec l'égalité des races, des confessions. On ne peut résoudre la question que par de larges formules.

### Tous ceux qui possèdent des ressources d'énergie doivent aller à la bataille. Tous ceux qui possèdent des ressources d'argent doivent souscrire à l'Emprunt.

### Nouveaux impôts à Paris

34 millions d'impôts indirects et 20 d'impôts directs

La 1re commission du Conseil municipal a décidé, hier, de proposer à l'assemblée communale la création de 54 millions d'impôts nouveaux, 34 millions d'impôts indirects et 20 millions d'impôts directs pour couvrir les dépenses de guerre.

Les impôts directs seraient perçus sous forme de centimes additionnels (20 à 25), en groupement dans les loyers frappés, les loyers de 376 à 500 francs actuellement exonérés.

Les impôts indirects seraient prélevés sur l'alcool, le vin, le cidre, les bières, les eaux minérales, la volaille, le gibier, les fruits exotiques, le plâtre, les savons de parfumerie, soit par l'augmentation des taxes existantes soit par la création de taxes nouvelles.

### Le ministère portugais est constitué

Lisbonne, 11 décembre. — Le ministère est ainsi constitué :

Présidence du Conseil, Affaires étrangères : M. Sidonio Pais.

Intérieur : M. Machado Santos.

Instruction publique : M. Alfredo Magalhães.

Justice : M. Moura Pinto.

Travail : M. Feliciano Costa.

Marine : M. Aresta Branco.

Commerce : M. Xavier Esteves.

Finances : M. Santos Viegas.

Colonies : M. Tanagim Barboza, député.

### Le cuirassé autrichien "Wien" coulé par les Alliés

Genève, 11 décembre. — Les dépêches de Vienne signalent que dans la nuit du 9 au 10 décembre, le navire de la marine impériale et royale *Wien* a été coulé « par une torpille ennemie ». L'équipage presque tout entier a été sauvé.

Le *Wien* était un garde-côtes cuirassé dont la construction remontait à 1895. Il avait une longueur de 97 mètres sur 17 mètres de large. Son déplacement était de 5,000 tonnes et sa vitesse pouvait atteindre près de 18 nœuds.

## LA CARTE DE PAIN acceptée en principe au Conseil municipal

La Commission du ravitaillement est d'accord avec le Préfet

La 2e commission du Conseil municipal a été saisie, hier, du mémoire préfectoral sur la carte de pain. Le préfet de la Seine expose dans ce travail les clauses du décret instituant la carte de pain et demande au Conseil de prendre les décisions qu'il prévoit.

La 2e commission a, en conséquence, émis un avis favorable à la création de la carte de pain ; elle a décidé que son organisation et son fonctionnement seraient confiés à un office central ayant sous sa direction des offices d'arrondissement.

MM. Mithouard, Deslandres, Fiancette, Le Corbeiller, Dausset et Rebeillard ont été nommés membres de cet office central. Les offices d'arrondissement comprendront les conseillers municipaux de ces arrondissements et les autres membres prévus au décret.

La 2e commission a, de plus, émis deux vœux, l'un pour que l'agglomération parisienne soit considérée comme une seule commune, et cela pour permettre aux habitants de la banlieue venant à Paris et aux Parisiens travaillant en banlieue de se servir de leurs tickets de pain là où leurs occupations les appellent.

Le second vœu demande que les adolescents de 12 à 18 ans soient rangés dans la catégorie des travailleurs de force, c'est-à-dire 600 grammes pour les garçons et 500 grammes pour les filles, étant donné les besoins d'alimentation des enfants à cette période de transformation et de croissance.

La commission n'a pas émis d'avis favorable à la vente de la pâtisserie le dimanche, dans les boulangeries, avis nécessaire suivant les termes du décret.

### Quelques opinions de conseillers

Nous avons, d'autre part, demandé l'opinion d'un certain nombre de conseillers municipaux.

M. Chassagnon-Ceyron. — Il y a lieu de faire des réserves sur ces classifications d'attributions.

M. Frédéric Brunet. — Il faudrait des bo-



LENINE contre la réunion de la Constituante

Petrograd, 10 Décembre. — (Arrivée le 11 à Paris). — C'est demain, 11 décembre, que, régulièrement, devait s'ouvrir l'Assemblée constituante, mais le décret de Lenine, fixant à quatre cents le quorum nécessaire pour que l'Assemblée puisse siéger, rend fort improbable cette inauguration.

On ne connaît que cent cinquante résultats environ comprenant notamment 87 socialistes-révolutionnaires, 35 maximalistes, 16 cadets. Sur ces cent cinquante, cent seulement sont arrivés à Petrograd. Mais, si la première séance n'a pas lieu, par contre, la date fixée pour la réunion de l'Assemblée prenant un caractère symbolique, sera fêtée solennellement à Petrograd.

Demain, tous les établissements publics, toutes les écoles, toutes les maisons de commerce et les bureaux seront fermés. Les habitants ont été invités à pavoiser aux couleurs blanche et rouge signifiant le paix et la révolution.

Sur l'initiative du conseil municipal, une manifestation à laquelle tous les citoyens sont conviés, parcourra les rues. Les fonctionnaires d'Etat y prendront part. Cette manifestation peut donc devenir une démonstration à double sens : en l'honneur de l'Assemblée constituante et comme protestation contre les maximalistes.

Aussi, l'état d'esprit de la foule est-il, dans la soirée, assez nerveux, voire inquiet, devant l'éventualité des événements qui peuvent survenir demain. — (Havas.)

Version allemande des négociations d'armistice

Amsterdam, 11 Décembre. — Une dépêche de Berlin rapporte ainsi les négociations engagées en vue de l'armistice entre la Russie et l'Allemagne :

On s'aperçoit à l'échange des lettres de civilité avec la délégation russe, à son arrivée au quartier général, que celle-ci était seulement autorisée à négocier l'armistice, mais pas la paix.

La délégation russe proposa un armistice général pour toutes les armées, sur tous les fronts, proposition que nous ne pouvons pas accepter, les alliés de la Russie n'étant pas représentés et n'ayant pas davantage donné à la délégation russe le pouvoir de parler en leur nom.

Nous sommes tombés par conséquent d'accord de limiter les négociations à la conclusion d'un armistice entre les armées des puissances centrales et l'armée russe.

Les délégués russes déclarent alors avec emphase que l'objet de l'armistice devait être l'ouverture immédiate des négociations de paix entre tous les belligérants.

Un appel des maximalistes aux cosaques

Petrograd, 11 Décembre. — Le conseil des commissaires du peuple adresse aux cosaques l'appel suivant :

Cosaques,

Il dépend de vous d'empêcher une lutte fratricide. Nous vous tendons la main. Unissez-vous au peuple dans la lutte contre ses ennemis déclarés qui sont : Kaledine, Korniloff, Doukoff et Karauloff.

La Suisse se tient sur la réserve à l'égard de Lenine

Berne, 11 Décembre. — En réponse à une question que lui posait un Conseil national le député socialiste Graber sur l'attitude que comptait observer le Conseil fédéral vis-à-vis des propositions de paix russes, M. Ador, chef du département politique, a fait la déclaration suivante :

« M. Kerensky a accredité un ministre à Berne ; ce ministre n'est pas arrivé et le gouvernement de M. Kerensky est tombé. Lenine n'a pas donné signe de vie au Conseil fédéral. Il a remis en communication les propositions de paix au ministre suisse à Petrograd, comme aux représentants de toutes les nations belligères. »

Il n'a demandé aucune intervention neutre. Autant le Conseil fédéral désire la paix, autant il doit reconnaître que la démarche demandée par M. Graber pourrait paraître intempestive et aller à des fins contraires au but qu'elle poursuit. Que représente Lenine ? Nous ne le savons pas encore. Le Conseil fédéral suit de très près la question posée. »

LES EMPRUNTS RUSSES

La Haye, 11 Décembre. — Le ministre de Russie à La Haye a présenté au ministre des Affaires étrangères de Hollande une protestation contre l'intention attribuée aux maximalistes de répudier les obligations financières de la Russie. Il y voit une manœuvre pour ruiner le crédit et l'honneur de la Russie.

LES VISEES ALLEMANDES sur la Belgique persistent

Berne, 11 Décembre. — La Gazette de la Croix du 10 décembre, sous le titre « Le comte Czernin abandonne la Belgique », commente en termes amers les dernières déclarations du comte Czernin.

On se rappelle que le ministre austro-hongrois, en s'appuyant sur les paroles de M. von Kuhlmann, avait laissé entendre que la question de la Belgique n'était pas un obstacle à la conclusion de la paix.

Si M. von Kuhlmann, écrit le Journal conservateur, ne dément pas l'interprétation que le comte Czernin a donnée à ses paroles, il se met en complète contradiction avec le chancelier de l'Empire qui, mercredi encore, déclarait à la Chambre des députés russe que l'Allemagne n'accepterait jamais une paix qui ne garantirait pas une sérieuse garantie de sécurité à nos frontières. Nous devons exister de la Belgique la même garantie que l'Autriche réclame de la Serbie.

La Bulgarie veut s'annexer la Dobroudja

Bâle, 11 Décembre. — On mande de Sofia : Au cours de la discussion du budget, au Sobranie, M. Theodoroff a réclamé l'annexion à la Bulgarie de la Dobroudja dans laquelle on pourrait accorder des facilités économiques à la Roumanie pour le port de Constantza qui constitue, à son avis, le seul inconvénient, d'ailleurs purement apparent.

Au sujet de cette solution, il a affirmé que tous les partis de l'opposition soutiendraient le gouvernement pour arriver à ce résultat. — (Havas.)

L'entrée des Alliés à Jérusalem

L'attitude du Vatican

Rome, 11 Décembre. — La nouvelle de la prise de Jérusalem a été annoncée, ce matin, au Vatican, par le ministre d'Angleterre, M. de Salis. Celui-ci a fait savoir en même temps que des troupes choisies avaient été mises à la garde du Saint-Sépulchre. En outre, le commandant des troupes anglaises se trouvait en contact avec le Custode du Saint-Sépulchre et avec le patriarche grec.

La prise de Jérusalem réjouit les milieux catholiques. L'attitude officielle du Vatican est une attitude de réserve diplomatique, la prise de Jérusalem étant considérée comme un événement militaire.

Le Corriere d'Italia, l'organe catholique officieux, se réjouit des aujourd'hui de la chose.

Par contre l'Osservatore Romano organe officiel du Vatican n'a consacré, aujourd'hui, à l'événement aucun commentaire. Toutefois, on annonce que ce journal publiera, demain, la note suivante :

« L'entrée à Jérusalem des troupes anglaises a été accueillie avec satisfaction par tous et spécialement par les catholiques, lesquels ne peuvent pas ne point être joyeux du fait que la Ville-Sainte soit aux mains d'une puissance chrétienne plutôt que d'une puissance non chrétienne. Un tel sentiment de satisfaction apparaît d'autant plus grand et raisonnable si on pense aux concepts de liberté et de justice qui inspirent les actes de l'Angleterre et qui font espérer de voir reconnus et respectés sur la terre, qui fut le berceau de la religion chrétienne les droits et les intérêts de l'Eglise catholique. »

Le sort du patriarche

Rome, 11 Décembre. — Lorsqu'on sut au Vatican que Mgr Camassei, patriarche de Jérusalem, avait été transporté à Nazareth, des représentations furent faites par l'intermédiaire des nonces à Munich et à Vienne et du délégué apostolique à Constantinople.

Le gouvernement allemand fit répondre que le patriarche avait été éloigné de Jérusalem pour des raisons militaires qui rendaient dangereux son séjour à Jérusalem.

"Nos buts de guerre sont les mêmes qu'en 1914" dit M. Winston Churchill

Londres, 11 Décembre. — Parlant à Bedford, M. Winston Churchill a dit :

« Le cœur de la Russie a été brisé non seulement par la puissance allemande, mais par l'our allemand et les intrigues allemandes. La Russie qui maintenant terrassée et nul ne sait quelles vicissitudes terribles l'attendent, ni quand ni comment elle se redressera, mais elle se redressera. »

C'est ce triste événement qui prolonge la guerre, qui enlève aux armées britanniques, françaises et italiennes, les gains qui se trouvaient presque à leur portée. C'est cet événement seul qui nous expose à des périls et à des souffrances inimaginables, mais qui ne nous feront pas fléchir.

Nos buts de guerre continuent à être exactement ceux qui étaient dans cette nuit d'août 1914 où nous apprîmes que les armées allemandes avaient franchi les frontières de la Belgique et violé la convention d'une convention solennelle.

Nous ne sommes pas entrés dans la guerre pour acquiescer des territoires, nous ne combattons ni pour faire du butin, ni pour assouvir une vengeance ; nous serons satisfaits lorsque le militarisme prussien sera battu, sans erreur possible et que le peuple allemand sera soustrait à son influence malfaisante.

Il n'y a pas d'autre alternative que la victoire et la paix de l'Allemagne ne vaudra pas un chiffon de papier si elle était fondée sur le triomphe du maréchal Hindenburg et de Von Tirpitz.

M. Churchill constate que les Alliés possèdent sur mer, sur terre et dans les airs, tous les éléments de succès. Puis il constate qu'en 1918, il faudra que la race britannique supporte le plus gros poids de la guerre.

Le puissant champion américain

La Russie se retire temporairement de nos rangs. Les Etats-Unis se sont joints à nous et font entendre un jour lentement, mais irrésistiblement les forces les plus gigantesques qui aient jamais été appliquées pour faire triompher une juste cause. L'Europe qui se refusait à reconnaître un champion à rebelle d'un seul coup la fortune de la guerre et compensa plus que tout ce que nous avons souffert par la perte de la Russie.

Sans déshonneur l'Angleterre ne pouvait rester neutre

Londres, 11 Décembre. — M. Asquith parlant à Birmingham a rappelé que lui-même et lord Grey ont la plus grande responsabilité de l'attitude que l'Angleterre a prise dans la participation de la Grande-Bretagne à la guerre.

Les événements ont montré que cette responsabilité était même plus grande qu'il n'était possible de le prévoir à cette époque. Nous aurions pu rester neutres en alléguant que l'obligation britannique envers la Belgique était pas individuelle, mais collective. Nous aurions conservé la paix pour nous-mêmes, mais avec déshonneur.

Il déclare, de propos délibéré, que connaissant les horreurs inimaginables d'une guerre mondiale comme nous les connaissons aujourd'hui, s'il ne fallait revivre l'époque du début de la guerre, je prendrais la même décision.

Il déclare sans hésitation que la guerre en valait la peine pourvu toutefois qu'elle se termine par une paix satisfaisant nos objectifs primitifs et contenant des garanties de durée.

Les emplois réservés aux réformés n° 1

C'est le 9 janvier qu'auront lieu les examens des réformés n° 1. Les candidats aux emplois réservés rangés dans la 3e catégorie : expéditionnaires dans les administrations publiques, receveurs-buralistes, commis ambulants de l'octroi de Paris, etc.

Les R. A. T. pères de cinq enfants seront rapprochés de leur domicile

Le ministre de la Guerre vient de décider que les mesures concernant les mutations ayant pour but de rapprocher les militaires du service auxiliaire de leur domicile seront étendues aux R. A. T. du service armé pères de cinq enfants ou de quatre enfants. Les généraux commandant les régions devront centraliser les demandes et s'entendre avec eux pour effectuer toutes les échanges qui pourront réaliser. Ils pourront même échanger des R. A. T. pères de cinq enfants ou de quatre enfants, avec des hommes du service auxiliaire.

Tentative ennemie repoussée sur le front italien

LES POURSUITES CONTRE M. GAILLAUX

Rome, 11 Décembre. — Communiqué du commandement suprême. — Sur tout le front, il y a eu des actions d'artillerie avec des duels intenses de feu entre la Brenta et la Piave et une activité notable des batteries adverses contre-battues par les nôtres dans la zone du littoral.

Hier après-midi, dans la région de Caposile, une forte tentative ennemie pour reprendre les positions d'Agencia Zulliani, bien que préparée par l'artillerie, a été, après un combat, nettement repoussée. L'ennemi a dû se retirer laissant de nombreux morts sur le terrain et quelques dizaines de prisonniers entre nos mains.

Deux avions ennemis ont été descendus au cours de combats aériens. Un est tombé à Noventa di Piave et l'autre, abattu par des aviateurs alliés, est tombé près du Ponte della Priuda.

Intense activité de l'artillerie allemande

BRITANNIQUES 11 Décembre, après-midi.

Les deux avions et les deux artilleries ont montré hier une activité inaccoutumée sur le front britannique, particulièrement dans les secteurs au sud de la Scarpe et au nord de la Lys. Dans ces mêmes régions, l'ennemi a effectué des bombardements sévères sur un grand nombre de localités.

Dans la soirée d'hier, les Allemands, sous le couvert d'un intense bombardement, ont tenté un coup de main sur un de nos postes à l'est d'Epéhy. Ils ont été repoussés.

En divers points du front de Cambrai, rencontres de patrouilles au cours desquelles nous avons dispersés des groupes de travailleurs et fait des prisonniers. Rien d'important à signaler sur le reste du front.

Un coup de main exécuté avec succès

11 Décembre, soir.

Un coup de main exécuté avec succès et après-midi par les Sherwood Foresters de l'Ouest d'Illich leur a permis de faire un certain nombre de prisonniers.

Un raid allemand a été repoussé ce matin au sud d'Armentières.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

11 Décembre, 11 heures.

Rencontres de patrouilles vers Tahure et au nord de Bezons.

Activité moyenne de l'artillerie dans quelques secteurs de Lorraine et de Haute-Alsace.

Nuit calme partout ailleurs.

11 Décembre, 23 heures.

Activité moyenne des deux artilleries sur la plus grande partie du front. Pas d'action d'infanterie.

NOUVELLES DIVERSES

M. Barriat, sous-préfet de Thiers, est nommé sous-chef de cabinet du président du Conseil, ministre de la Guerre.

Les sous-agents des P. T. T., sous-officiers de la réserve, vont être libérés et remis à la disposition de l'administration.

Le ministre de la Justice belge vient de créer un office central pour les prisonniers de guerre et les internés.

Le bulletin de santé du comte Czernin porte qu'il souffre d'un grave rhume intestinal ulcèreux avec fièvre, obligé de se faire garder le lit pendant quelques jours.

Une dame Jourdan a tiré plusieurs coups de revolver sur M. Ganneau, ancien maire de Châteaufort-le-Marchais. M. Ganneau a été atteint à la tête et son état est très grave.

La nuit dernière, à Besançon, les deux fils Benoit, âgés de 17 et 20 ans, ont étranglé leur père, cultivateur à Doubs, près Pontarlier.

Un arrêté du ministre de la Marine institue pour les formations de marine à terre deux drapeaux : l'un portant l'inscription « Fusiliers-Marins », l'autre « Canoniers-Marins ».

Un incendie, causé par un court circuit, a détruit les magasins de MM. Bodard frères, minotiers à Sens. Douze mille quintaux de céréales ont été détruits.

Salle Rameau, à Lyon, l'abbé Thellier de Pouchville, ancien ministre, chevalier de la Légion d'honneur, chargé de mission en Amérique, a fait hier, devant une salle comble, une conférence sur l'Amérique franc-américaine. L'orateur a été chaleureusement acclamé. M. de la Chapelle, ancien bâtonnier, a proposé l'envoi à la fois de M. Wilson et de son éminent président, M. Wilson, d'une adresse qui a été votée par acclamations aux cris de : « Vive l'Amérique ! »

M. Wilson a annoncé l'arrivée à San-Salvador, près d'Hayti, de l'ancien ministre, M. Jonard, qui, dès qu'il ira un peu mieux, passera sa convalescence en sa villa de la Piccolite, à Juan-les-Pins.

La Chambre des députés de Prusse a terminé la discussion en première lecture du projet de réforme électorale et l'a renvoyé à une commission de 33 membres.

La neige est tombée sur le haut plateau d'Alsace et sur le Mont Grappa. Depuis dimanche elle tombe également sans discontinuer dans certaines régions de la Haute-Garonne.

De Buenos-Aires : Prétextant une maladie nerveuse, le comte von Luxburg est entré dans un sanatorium. Son départ a bord du vapeur Hotland est de nouveau ajourné.

Le nombre des morts tués de l'explosion d'Halifax est de 1.300 ; mais il y a 2.000 manquants et 8.000 blessés ; 25.000 personnes sont sans abri. Les dommages sont estimés à 30 millions de dollars.

M. Arthur Raffalovich, membre correspondant de l'Institut, représentant financier de la Russie en France, nous prie de rappeler qu'il n'existe aucun lien de parenté ou autre entre lui et son homonyme M. Alexandre Raffalovich, dont la presse s'est occupée récemment, à propos des affaires de cours.

M. Nicolas Raffalovich, administrateur de la banque russo-slavique, nous adresse une demande analogue.

La chambre syndicale des libraires marchands de journaux a adressé au ministre de la Guerre une lettre pour faire connaître les conséquences qu'aurait pour ses membres la restriction de tirage des périodiques.

Les porteurs de l'emprunt russe 5 % 1906 ont été déposés des lettres afin de recevoir de nouvelles feuilles de coupons pour toucher à la Banque Barings, à Londres, les intérêts échus le 1er novembre contre les coupons de ces mêmes feuilles. De nouvelles feuilles de coupons, lorsqu'elles seront reçues, seront distribuées, moins la coupon du 1er novembre.

CE QUE DIT LA PRESSE

LES NEGOCIANTS EN COMBUSTIBLES et la répartition des charbons

Les négociants en combustibles réunis, hier, au Palais des Fêtes, rue Saint-Martin, sous la présidence de M. Séjourné, ont émis les vœux suivants :

Que le gouvernement donne des ordres formels, et précis, afin que la distribution du charbon soit assurée d'une manière uniforme dans toute la France, uniquement par des dépositaires négociants en charbon, patentes avant la guerre, à l'exclusion absolue de tous autres.

Que l'allocation à attribuer aux négociants dépositaires soit uniformément fixée par le ministre au minimum de 35 fr. par tonne rendue à domicile, transport par fer ou par eau et octroi non compris.

Que le bureau de la Fédération se mette à la disposition du ministre pour lui soumettre un projet de réglementation définitive conformément à la résolution votée par la Chambre dans sa séance du 20 juillet 1917.

Que les groupements professionnels soient consultés à l'occasion des actions pénales engagées par application de la loi du 20 avril 1916 sur la hausse illicite.

Enfin, le congrès a donné mandat au bureau de la Fédération d'user de tous les moyens légaux de protestation contre l'arbitraire des municipalités dans le choix des organes de répartition des combustibles et « la détermination de l'allocation prévue pour cette opération, et de préparer une demande en décharge de la contribution des patentes pour la période écoulée du 1er août au 31 décembre 1917. »

Le pèlerinage patriotique au guichet du Zeppelin

La foule qui défile aux Invalides est de plus en plus dense. La curiosité de voir un tank ne suffit pas à expliquer l'affluence. On a bien l'impression que les Français accomplissent là un pèlerinage patriotique. D'ailleurs, un grand nombre d'entre eux s'arrêtent au guichet de la nacelle du zeppelin et versent leur souscription au nouvel emprunt.

Et, après une station émue près de l'appareil de Guynemer, toujours couvert de fleurs, les souscripteurs rentrent chez eux avec la satisfaction du devoir accompli et le diplôme de civisme marqué d'un timbre spécial attestant que le titre a été délivré dans la nacelle.

La femme assassinée à Saint-Maurice a été identifiée

Ayant lu dans le Petit Journal le signalement de la femme qui avait été trouvée assassinée dimanche matin, dans le canal de Saint-Maurice, Mme Chamaille, domiciliée 2, rue de la Sablonnière, à Paris, la reconnut comme étant sa fille.

Elle se rendit au commissariat de police du quartier Necker, boulevard Garibaldi, où elle fournit sur la victime quelques indications.

Celle-ci, Marie-Jeanne Chamaille, femme Quinzelle, âgée de vingt-huit ans, demeurait, 46, rue de Vanves, à Paris, et travaillait à l'usine Citroën, quai de Javel ; son mari, mobilisé, est actuellement en traitement dans un hôpital à Leval.

La concubine de l'immortel où elle habitait affirme avoir vu, samedi soir, coiffée d'un chapeau noir garni de plumes, alors qu'on releva sur les lieux du crime un tueur gris américain.

Une camarade d'atelier, connue sous le nom d'André, qui pourrait fournir sur les habitudes de la victime des renseignements précieux, est recherchée.

Le retour de nos rapatriés

Evian, 11 Décembre. — Les convois de rapatriés ont repris ce matin. Le premier train, qui avait été formé à Bruxelles, comprenait 583 personnes de Roncy et de Halin, évacués de force le 23 juin dernier, pour être rapatriés dans la province de Brabant. Ils seront dirigés sur la Drôme.

Leçon pour Boches

La sollicitude des Belges, perpétuant la fête de la Saint-Nicolas, pour les petits enfants, jusque sous la botte de l'effroyable Ogre boche, n'aurait guère de quoi retenir l'attention, si elle n'était, en fait, l'œuvre de la France.

Une camarade d'atelier, connue sous le nom d'André, qui pourrait fournir sur les habitudes de la victime des renseignements précieux, est recherchée.

LE « BONNET ROUGE »

Hier matin, le capitaine Bouchardon a reçu la déposition spontanée d'un nouveau témoin, le marquis d'Anselme, demeurant à Pernes (Vaucluse).

Nous avons pu nous entretenir quelques instants avec le marquis d'Anselme au moment où il quittait le Palais de Justice ; il nous a dit :

« Comme j'avais remarqué, dans une localité voisine de celle que habite le capitaine Bouchardon, que les choses ne se passaient pas comme on nous le faisait croire, j'ai voulu aller sur place. »

La justice va faire vérifier les indications que je viens de donner et qui sont la preuve des faits accomplis par ces gens.

INFORMATIONS POLITIQUES

Les dommages de guerre. — La commission des dommages de guerre a procédé hier à la reconstruction de son bureau. Elle a élu comme président M. Desplas, député de Paris, en remplacement de M. Klotz, devenu ministre des Finances, et comme vice-présidents MM. Noll et Groussard ; rapporteur général M. Eyraud.

La loi de pardon. — M. Charles Deland, au nom de la commission, a déposé hier son rapport sur la proposition de loi de M. Chéron et Caubin, attribuant le droit de pardon aux tribunaux correctionnels à l'égard des prévenus qui n'ont pas encore été condamnés.

Impôts et revenus indirects

Le produit des impôts et revenus indirects et des monopoles s'est élevé, pour le mois de novembre dernier, à 355.298.300 francs. Ce chiffre est supérieur de 39.945.800 francs, soit 12,7 % au montant des recettes de novembre 1916, et de 15.933.700 fr., soit 4,7 % aux recouvrements du mois correspondant d'une année normale.

Les Allemands possèdent 2,500 avions formant 273 escadrilles

Les négociants en combustibles et la répartition des charbons

Les négociants en combustibles réunis, hier, au Palais des Fêtes, rue Saint-Martin, sous la présidence de M. Séjourné, ont émis les vœux suivants :

Que le gouvernement donne des ordres formels, et précis, afin que la distribution du charbon soit assurée d'une manière uniforme dans toute la France, uniquement par des dépositaires négociants en charbon, patentes avant la guerre, à l'exclusion absolue de tous autres.

Que l'allocation à attribuer aux négociants dépositaires soit uniformément fixée par le ministre au minimum de 35 fr. par tonne rendue à domicile, transport par fer ou par eau et octroi non compris.

Que le bureau de la Fédération se mette à la disposition du ministre pour lui soumettre un projet de réglementation définitive conformément à la résolution votée par la Chambre dans sa séance du 20 juillet 1917.

Que les groupements professionnels soient consultés à l'occasion des actions pénales engagées par application de la loi du 20 avril 1916 sur la hausse illicite.

Enfin, le congrès a donné mandat au bureau de la Fédération d'user de tous les moyens légaux de protestation contre l'arbitraire des municipalités dans le choix des organes de répartition des combustibles et « la détermination de l'allocation prévue pour cette opération, et de préparer une demande en décharge de la contribution des patentes pour la période écoulée du 1er août au 31 décembre 1917. »

Le pèlerinage patriotique au guichet du Zeppelin

La foule qui défile aux Invalides est de plus en plus dense. La curiosité de voir un tank ne suffit pas à expliquer l'affluence. On a bien l'impression que les Français accomplissent là un pèlerinage patriotique. D'ailleurs, un grand nombre d'entre eux s'arrêtent au guichet de la nacelle du zeppelin et versent leur souscription au nouvel emprunt.

Et, après une station émue près de l'appareil de Guynemer, toujours couvert de fleurs, les souscripteurs rentrent chez eux avec la satisfaction du devoir accompli et le diplôme de civisme marqué d'un timbre spécial attestant que le titre a été délivré dans la nacelle.

La femme assassinée à Saint-Maurice a été identifiée

Ayant lu dans le Petit Journal le signalement de la femme qui avait été trouvée assassinée dimanche matin, dans le canal de Saint-Maurice, Mme Chamaille, domiciliée 2, rue de la Sablonnière, à Paris, la reconnut comme étant sa fille.

Elle se rendit au commissariat de police du quartier Necker, boulevard Garibaldi, où elle fournit sur la victime quelques indications.

Celle-ci, Marie-Jeanne Chamaille, femme Quinzelle, âgée de vingt-huit ans, demeurait, 46, rue de Vanves, à Paris, et travaillait à l'usine Citroën, quai de Javel ; son mari, mobilisé, est actuellement en traitement dans un hôpital à Leval.

La concubine de l'immortel où elle habitait affirme avoir vu, samedi soir, coiffée d'un chapeau noir garni de plumes, alors qu'on releva sur les lieux du crime un tueur gris américain.

Une camarade d'atelier, connue sous le nom d'André, qui pourrait fournir sur les habitudes de la victime des renseignements précieux, est recherchée.

Le retour de nos rapatriés

Evian, 11 Décembre. — Les convois de rapatriés ont repris ce matin. Le premier train, qui avait été formé à Bruxelles, comprenait 583 personnes de Roncy et de Halin, évacués de force le 23 juin dernier, pour être rapatriés dans la province de Brabant. Ils seront dirigés sur la Drôme.

Leçon pour Boches

La sollicitude des Belges, perpétuant la fête de la Saint-Nicolas, pour les petits enfants, jusque sous la botte de l'effroyable Ogre boche, n'aurait guère de quoi retenir l'attention, si elle n'était, en fait, l'œuvre de la France.

Une camarade d'atelier, connue sous le nom d'André, qui pourrait fournir sur les habitudes de la victime des renseignements précieux, est recherchée.

LE « BONNET ROUGE »

Hier matin, le capitaine Bouchardon a reçu la déposition spontanée d'un nouveau témoin, le marquis d'Anselme, demeurant à Pernes (Vaucluse).

Nous avons pu nous entretenir quelques instants avec le marquis d'Anselme au moment où il quittait le Palais de Justice ; il nous a dit :

« Comme j'avais remarqué, dans une localité voisine de celle que habite le capitaine Bouchardon, que les choses ne se passaient pas comme on nous le faisait croire, j'ai voulu aller sur place. »

La justice va faire vérifier les indications que je viens de donner et qui sont la preuve des faits accomplis par ces gens.

INFORMATIONS POLITIQUES

Les dommages de guerre. — La commission des dommages de guerre a procédé hier à la reconstruction de son bureau. Elle a élu comme président M. Desplas, député de Paris, en remplacement de M. Klotz, devenu ministre des Finances, et comme vice-présidents MM. Noll et Groussard ; rapporteur général M. Eyraud.

La loi de pardon. — M. Charles Deland, au nom de la commission, a déposé hier son rapport sur la proposition de loi de M. Chéron et Caubin, attribuant le droit de pardon aux tribunaux correctionnels à l'égard des prévenus qui n'ont pas encore été condamnés.

Impôts et revenus indirects

Le produit des impôts et revenus indirects et des monopoles s'est élevé, pour le mois de novembre dernier, à 355.298.300 francs. Ce chiffre est supérieur de 39.945.800 francs, soit 12,7 % au montant des recettes de novembre 1916, et de 15.933.700 fr., soit 4,7 % aux recouvrements du mois correspondant d'une année normale.

Les Allemands possèdent 2,500 avions formant 273 escadrilles

Les négociants en combustibles et la répartition des charbons

Les négociants en combustibles réunis, hier, au Palais des Fêtes, rue Saint-Martin, sous la présidence de M. Séjourné, ont émis les vœux suivants :

Que le gouvernement donne des ordres formels, et précis, afin que la distribution du charbon soit assurée d'une manière uniforme dans toute la France, uniquement par des dépositaires négociants en charbon, patentes avant la guerre, à l'exclusion absolue de tous autres.

Que l'allocation à attribuer aux négociants dépositaires soit uniformément fixée par le ministre au minimum de 35 fr. par tonne rendue à domicile, transport par fer ou par eau et octroi non compris.

Que le bureau de la Fédération se mette à la disposition du ministre pour lui soumettre un projet de réglementation définitive conformément à la résolution votée par la Chambre dans sa séance du 20 juillet 1917.

Que les groupements professionnels soient consultés à l'occasion des actions pénales engagées par application de la loi du 20 avril 1916 sur la hausse illicite.

Enfin, le congrès a donné mandat au bureau de la Fédération d'user de tous les moyens légaux de protestation contre l'arbitraire des municipalités dans le choix des organes de répartition des combustibles et « la détermination de l'allocation prévue pour cette opération, et de préparer une demande en décharge de la contribution des patentes pour la période écoulée du 1er août au 31 décembre 1917. »

LITHINÉS du D' GUSTIN 1 litre d'eau minérale alcaline lithinée pour moins de 15 centimes Reins, Vessie, Foie, Estomac, Intestin

L'AFFAIRE GOLDSOLL

L'interpellation Emile Constant

Nous avons annoncé que M. Emile Constant, député de la Gironde, avait déposé à la Chambre une proposition de résolution demandant à la Chambre d'inviter le gouvernement à rechercher les responsabilités ministérielles militaires ou politiques qui mettent en cause la nationalisation de Goldsoll et la mission, qui lui fut donnée en Amérique.

M. Moutet, chargé par la commission des affaires étrangères de faire un rapport à ce sujet, demande à la Chambre de repousser la proposition de M. Constant et de laisser la justice suivre son cours en toute indépendance.

Nous FABRIQUONS à Paris les meilleurs PIERRES A BRIQUETS

LE CONGRÈS de la Confédération des boissons

C'est hier que la Confédération nationale du commerce et de l'industrie des boissons, restaurants et hôtels de France, qui comprend 14 fédérations nationales, a tenu la première séance de son congrès annuel, sous la présidence de M. Delcros.

Les congressistes s'étaient rendus en grand nombre à l'appel qui leur avait été adressé et cent vingt villes s'étaient fait représenter.

MM. Levasseur, Belfol et Leboucq, députés ainsi que M. Yves Guyot assistaient à cette ouverture de congrès.

Tout à tour MM. Delcros, Cusenier, Foran et Audin prirent la parole. M. Delcros, notamment, qui prononça l'allocution d'inauguration, après avoir adressé un salut ému aux soldats morts pour la patrie, exposa le but essentiel du congrès, qui consiste à garder intact le patrimoine des confédérés qui se battent sur le front.

L'après-midi, après lecture du rapport financier, une discussion s'engagea sur la loi de répartition des dommages de guerre. Il fut convenu que trois délégués se rendraient au ministère des Finances pour attirer l'attention du gouvernement sur la situation des commerçants des régions envahies.

En fin de séance, le congrès procéda à la révision des statuts confédéraux.

LE "TIP" remplace le Beurro

Pour les départements envahis

Le groupe parlementaire des représentants des départements envahis s'est réuni ce soir, au Sénat, sous la présidence de M. Curion.

Il a décidé d'envoyer une délégation auprès du ministre de l'Intérieur pour résoudre les questions relatives aux allocations aux salaires et à la carte de pain pour les réfugiés. Il a chargé son bureau d'intervenir auprès des ministères de la Guerre et de l'Intérieur au sujet des secours à envoyer aux prisonniers.

M. Pasquiel a fait connaître les réponses du ministre de la Guerre aux questions posées relativement aux prisonniers et aux évadés. Enfin le groupe a reçu le bureau de l'Union des comités de secours aux réfugiés, et a décidé d'intervenir avec lui auprès du ministre de l'Intérieur au sujet des logements des réfugiés.

Les revendications syndicales

Les employés d'hôtel ont formé une section de leur syndicat des hôteliers et restaurateurs. Ils ont décidé de poursuivre leur campagne pour tenir la suppression du chômage par l'application du repos hebdomadaire.

Courrier des Théâtres

OPERA-COMIQUE. — La Toccata aura ce soir pour interprètes principaux Mlle Mad. Claret, MM. Ch. Fontaine et M. Henri Albers.

PALAIS-ROYAL. — Le Compagnon de dames seules roule si rapidement vers le triomphe qu'il est impossible d'y trouver place si l'on n'a la prévoyance de les réserver en location.

BOUFFES-PARISIENS. — Demain jeudi, à 8 h. 1/2, répétition générale de La Petite Bonne d'Abraham, pièce en trois actes mêlée de couplets comiques de M. de Gander, musique de M. Pollet, avec Mmes Marguerite Dely, Gaby Morlay, Jordan, etc., MM. André Dubois, Louis Maurel et Purylague.

Le soir, à 8 h. 1/2, représentation.

LE THEATRE REJANE fait relâche jusqu'à vendredi. Samedi soir et dimanche, en matinée et en soirée, trois représentations exceptionnelles de Madame Sans-Gêne, avec Mme Réjane. Le 13, châteaudehors, en représentation. Le 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 1918, représentation.

CHATELET. — Fête d'annonce des dernières représentations. Mais l'affluence augmente encore.

